

## Info Point Europe Franche-Comté - Encaissement et réaffectation d'une dotation additionnelle de la Commission Européenne

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Conformément à la délibération du 17 janvier 2000, avenant à la convention du 12 octobre 1999 signée entre la Commission Européenne et la Ville de Besançon, et compte tenu de l'avenant n° 1 à cette convention, la Commission Européenne propose d'allouer une subvention additionnelle de 5 000 € à la Ville de Besançon pour la création et le fonctionnement de l'IPE Franche-Comté.

L'avenant à la convention, au point 2 de l'article 9, stipule que «la dotation additionnelle de 5 000 € au titre de tête de réseau régionale sera payée en un seul versement à la signature de l'avenant pour la première année et les années suivantes, en même temps que la subvention au fonctionnement».

La délibération du 17 janvier 2000 prévoyait que la réaffectation se ferait sur l'investissement.

Afin que l'Info Point Europe Franche-Comté puisse mener à bien ses missions d'information et d'animation, il conviendrait que cette subvention additionnelle soit affectée à son fonctionnement à compter de la deuxième année de versement.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de modifier la délibération du 17 janvier 2000 et d'autoriser à compter du versement de la subvention additionnelle 2001 :

- l'encaissement des 5 000 € en recettes sur la ligne 92.023.7477.10000

- leur réaffectation en dépenses sur l'imputation 92.023.6256.10000 par décisions modificatives au budget des exercices concernés.

**«M. LE MAIRE** : Je pense que c'est l'occasion de dire un mot sur ce qui se fait à l'Info Point Europe parce qu'on parle beaucoup d'Europe, pas assez à mon sens d'ailleurs, mais on ne parle pas beaucoup de l'Info Point Europe. Il faut savoir que cet Info Point Europe a été reconnu au niveau national, pour coordonner le fonctionnement de ces Infos Points Europe. Jean-Claude CHEVAILLER va nous faire un point là-dessus.

**M. Jean-Claude CHEVAILLER** : J'ai quelques minutes quand même.

**M. LE MAIRE** : Vous avez tout le temps que vous voulez si vous n'êtes pas trop long.

**M. Jean-Claude CHEVAILLER** : Il faut expliquer ce qu'est un Info Point Europe. Un Info Point Europe c'est une initiative de la commission. En France il y a un Info Point Europe au minimum par région et il fallait trouver les partenaires. Les solutions sont aussi différentes qu'il y a d'Infos Points Europe. Parfois ils sont liés à une association qui s'appelle la Maison de l'Europe, c'est le cas par exemple de Toulouse mais ils peuvent être liés à une région, à un département, ou comme ici à une ville, ça dépend des partenaires qui ont souhaité cofinancer cette opération.

L'Info Point Europe Franche-Comté est certes cofinancé par la Ville de Besançon mais si on le considère comme un service municipal, ce n'est quand même pas un service municipal comme les autres puisqu'il y a un financement européen, ne serait-ce que pour verser le salaire de sa directrice et il y a un équipement sous forme informatique, etc. et sous forme surtout de documentation qui vient directement de la commission ou du Parlement.

Il faut savoir qu'à l'époque, 1998-1999, Pierre MOSCOVICI qui était alors Ministre des Affaires Européennes, avait décidé et c'était une initiative nationale, qu'il y ait un guide Europe dans chacun des départements français, y compris dans les DOM, donc 95. La structure qui a été montée, c'est un Info Point Europe par région mais attention c'est au niveau de toute l'Europe, il y en a un par lander, un par province italienne, un en Espagne, etc. donc chaque fois c'est le niveau NUTS 2 pour ceux qui connaissent un peu (Nomenclature des Unités Territoriales et Spatiales) donc au niveau 2 sur les régions. C'est très important parce que ça situe les régions françaises au niveau des landers allemands, et les départements français dans la nomenclature au niveau 3 avec les districts, les bezirke en Allemagne. Voilà la structure qui s'est mise en place. A l'époque ont été contactés également le Département et la Région mais la Ville a souhaité cofinancer cet Info Point Europe.

Les missions de l'Info Point Europe, vous les avez déclinées, je vais aller assez vite, dans le petit fascicule. Il est très bien placé sur la place du Huit Septembre et sa mission principale est la formation et l'information, c'est-à-dire informer le plus large possible, accueillir le plus large possible donc un public, c'est grand ouvert pour mettre à disposition du public le plus large, de la société civile comme on dit dans nos milieux, la documentation la plus large, pas des textes très pointus mais expliquer ce qui se fait. Ça peut aller de la santé en Europe au livre des transports, à l'énergie, au Parlement Européen, que fait-il, au traité d'Amsterdam, au traité de Nice, à la convention qui se met en place et vous pouvez donc aller chercher à l'Info Point Europe qui est au rez-de-chaussée, tous ces documents.

Le rapport tel qu'il est fait vous donne le bilan des activités et vous voyez qu'il y a des animations notamment qui ont été très importantes au cours de l'année 2001 puisqu'il s'agissait de mettre en place l'euro et d'aller au devant des publics et parfois des publics les plus fragiles pour leur expliquer ce passage à l'euro, pour dédramatiser un peu, ce qui finalement a été assez simple.

Tout ça c'est chiffré, je crois que c'est bien expliqué. 5 000 personnes ont été contactées en 2001 et 5 500 déjà entre le 1er janvier 2002 et aujourd'hui mais la nature des interventions a changé. Avant il s'agissait plutôt des informations qui touchaient peu de personnes et c'était surtout pour l'euro dans les collèges, les lycées, les écoles, les mairies notamment à la périphérie. Maintenant c'est surtout de la communication de masse, par exemple l'Info Point Europe a tenu un stand à la Foire Exposition et là c'est vrai que l'Info Point Europe, lors des permanences auxquelles ont participé le Directeur des Affaires Européennes, Jean-Michel LIGIER ainsi que moi-même et bien sûr le personnel dont on va parler tout à l'heure, touché environ 2 500 personnes qui ont inscrit leur nom, 2 500 personnes ont donc fréquenté le stand, ce qui est énorme. Dans un climat où on dit que l'Europe c'est un gros machin qu'on va essayer d'imposer quelque chose de façon technocratique, là c'est un moyen de mettre en place un système d'information.

Dans ce cadre, vous voyez que par exemple en 2001, 120 000 brochures ont été distribuées, 50 000 depuis octobre 2002, que les courriers émanent de chercheurs, d'étudiants qui sont sur un sujet, d'élèves qui demandent de la documentation, etc. Les visiteurs, 1 907 en 2001, sont des gens qui ont fréquenté le bureau d'information de l'Info Point Europe, qui sont venus physiquement et pour un renseignement ponctuel.

A cela, il faut ajouter que sur l'Intranet mais ça n'a pas été précisé dans le rapport, il y a eu entre le 2 juillet 2002 et le 6 novembre, c'est-à-dire à la date d'hier, 600 connexions qui émanent pratiquement de tous les services de la Municipalité, surtout du bureau d'information mais aussi des espaces verts, des relations extérieures, etc. c'est-à-dire que dès qu'on veut monter un dossier, l'Info Point Europe peut donner quelques renseignements.

Les moyens humains : l'équipe de l'Info Point Europe, c'est quatre personnes qui sont polyvalentes, Annick HECKER, Christelle SAN-JOSÉ qui nous font l'honneur d'être ici ce soir, Christelle ROBERT et Marie-Anne FAREY, donc c'est clair que les trois dernières personnes sont des personnes qui sont strictement du personnel communal. Annick HECKER est personnel communal mais la commission européenne verse à la Mairie l'équivalent de son salaire. Bien sûr par l'intermédiaire d'Eurodyssée et de Leonardo DA VINCI on obtient des stagiaires ; donc on a eu des stagiaires italiennes, allemandes, espagnoles, etc. qui viennent travailler. Donc l'Info Point Europe, je vous incite à le fréquenter, c'est très intéressant.

Deux informations pour 2003 ; il est prévu la mise en service d'un site Internet. D'autre part dans le cadre du programme européen PRINCE qui est un PRogramme d'INitiative d'information du Citoyen Européen et dans le cadre de l'élargissement et donc de la convention à laquelle on vient de faire allusion, l'Info Point Europe de Franche-Comté pourra, il en a fait la demande et est bien placé, être le pilote de tous les Infos Points Europe pour ce programme européen qui est important.

L'année européenne 2003 est consacrée aux personnes handicapées et l'Info Point Europe présentera le 9 mai qui est le jour de la fête de l'Europe une exposition consacrée à l'insertion des handicapés dans la société parce que l'Union Européenne veille et d'une façon très importante, non seulement à l'environnement et on sait que là on est très en pointe, quand je dis on c'est l'Union, mais aussi à l'insertion des handicapés dans la société et rappelle parfois aux pays membres qu'il y a beaucoup d'efforts à faire.

Je voudrais aussi vous dire deux choses, vous trouverez dans le dossier un carton d'invitation à une conférence-débat que je me suis permis de glisser. Le thème est « quel fédéralisme pour l'Europe ? » et ça aura lieu le 21 novembre à 20 heures 30. Alors certains poseront des questions mais je peux vous dire qu'en dehors de l'Info Point Europe, les trois autres mouvements ne sont pas des partis politiques mais des partis transversaux. Je peux vous préciser aussi que je fais partie de l'un d'entre eux comme des collègues qui sont ici en face. C'est très transversal.

Je terminerai en vous indiquant que le 17 décembre, vous pouvez le noter dans vos agendas, la Ville de Besançon, l'Association Française pour les Conseils de Communes et Régions d'Europe dont la Ville de Besançon fait partie et le mouvement européen au niveau national organisent une soirée, au Petit Kursaal à 18 heures. Vous allez recevoir bientôt le carton, justement sur le thème de la convention. Seront présents, on ne donne pas le nom des personnalités maintenant parce que c'est encore en train de se mettre en place, des conventionnels c'est-à-dire des gens qui sont à la convention sur l'avenir de l'Europe, des parlementaires européens au moins un des membres de l'AFCCRE et des élus locaux et il y aura six personnes à la tribune, trois de la majorité nationale et trois de l'opposition mais Pascal BONNET sait comment on fonctionne puisqu'on est dans le même « parti ».

**M. LE MAIRE :** On ne va peut-être pas trop entrer dans les détails d'organisation de la soirée.

**M. Jean-Claude CHEVAILLER :** Je suis à votre disposition. Vous avez également le budget de l'Info Point Europe. Je suis prêt à répondre aux questions si vous en avez.

**M. LE MAIRE :** Je remercie d'une part le personnel de l'Info Point Europe, je les remercie d'être là ce soir en plus, ils font un gros travail je crois que c'est important et ça marque aussi la volonté que la Ville a eue de s'investir lorsque ces Infos Points Europe ont été mis en place. Je remercie aussi Jean-Claude CHEVAILLER qui travaille sur ces problèmes avec Jean-Michel LIGIER et je crois qu'effectivement ici un bon travail se fait qui est reconnu au niveau national voire européen donc c'est bien.

On ne va pas faire un débat sur l'Europe ce soir ici, même si c'est intéressant et qu'à titre personnel ça m'intéresserait beaucoup. Ce soir, on doit simplement décider de l'encaissement et de la réaffectation d'une dotation.

**M. Franck MONNEUR :** Je ne fais pas de débat, juste une précision concernant l'Info Point Europe. Je salue bien sûr notre collègue Jean-Claude qui travaille énormément sur ce dossier ainsi que le service concerné. Toutefois, attention aux amalgames ; vous connaissez tous les enjeux concernant l'Union Européenne tant sur l'élargissement que sur le plan institutionnel. Je suis effectivement un petit peu surpris de trouver dans la plaquette qui nous est distribuée ce soir une invitation pour une conférence avec la question «quel fédéralisme pour l'Europe ?» notamment éditée par le mouvement européen. Je crois qu'il ne faudrait pas laisser penser que l'Info Point Europe de Besançon a déjà opté pour telle ou telle orientation concernant...

**M. LE MAIRE :** Non, il y a un point d'interrogation.

**M. Franck MONNEUR :** Quel fédéralisme pour l'Europe ? Ce qui laisserait penser que le fédéralisme est déjà appliqué.

**M. LE MAIRE :** Il y a un point d'interrogation.

**M. Franck MONNEUR :** Oui sauf qu'on s'interroge sur plusieurs fédéralismes possibles. Enfin je ne veux pas entrer dans l'analyse de la terminologie mais attention aux amalgames et je ne crois pas qu'il soit bon de laisser penser que l'Info Point Europe de Besançon manifeste une orientation plus qu'une autre. Il a le droit je crois et il a le devoir aussi à une certaine neutralité en ce qui concerne le débat sur l'Union Européenne.

**M. LE MAIRE :** Je suis d'accord avec toi sur la neutralité mais je pense qu'il ne transgresse pas cette neutralité, c'est une information, il anime le débat.

**M. Pascal BONNET :** On ne va pas entrer dans le débat mais je voudrais moi aussi saluer aussi bien l'initiative de la Ville que le travail de l'Info Point Europe. Je constate aussi qu'il y a un point d'interrogation et qu'on s'interroge sur la nature du fédéralisme, sachant que cette question du fédéralisme est un faux débat puisqu'une monnaie unique c'est déjà quelque chose de fédéral et qu'il y a d'autres choses qui ne le sont pas et qui ne le seront jamais. Et je crois que l'Union Européenne est quelque chose de très compliqué qui est fédéral et qui ne l'est pas en même temps.

**M. Emmanuel DUMONT :** Je me félicite de l'affectation de cette subvention et j'aimerais qu'elle puisse servir aussi à faire remonter les interrogations des citoyens vis-à-vis de cette Europe telle qu'elle se construit. Alors je vois bien que l'Info Point Europe diffuse la prose de la commission mais il y a quelques interrogations quand même sur la complexité, sur les modalités et j'aimerais que cette subvention puisse servir à faire remonter l'ascenseur.

**M. Jean-Claude CHEVAILLER :** Je dis à mes deux collègues qui sont mes camarades, que le terme fédéralisme n'est plus tabou depuis un an, un an et demi dans la mesure où c'est un terme que Joska FISCHER a utilisé, que Jacques CHIRAC a utilisé, les socialistes européens, le PSE aussi, alors c'est quel fédéralisme ? Mais le terme même de fédéralisme, dans la convention, ça va peut-être te faire de la peine, il est acquis. Le peuple sera bien sûr consulté puisqu'en France le texte qui sortira de la convention sera soumis à une conférence inter-gouvernementale et il y aura un référendum.

**M. Pascal BONNET :** Je voulais juste dire que ce n'est pas la prose de la Commission Européenne. On a dit tout à l'heure justement que c'était du concret et que c'est important pour les Bisontins de voir concrètement ce qu'est l'Europe.

**M. LE MAIRE :** Je me félicite premièrement qu'il y ait un Info Point Europe ici, et deuxièmement qu'il y ait des conférences qui animent le débat et nous permettent de réfléchir et de poser des questions. Après on est d'accord ou pas d'accord, mais je crois que c'est ça aussi, c'est un rôle d'animation et je pense que les deux avant-derniers intervenants ne doivent pas s'inquiéter. Il n'y aurait pas de point d'interrogation, d'accord, mais avec un point d'interrogation, ça ne m'interroge».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition qui lui est soumise.

*Récépissé préfectoral du 19 novembre 2002.*